

Correction de l'évaluation

Etude de cas 5 « Abordait une intersection »

Le **véhicule A** a coché la case 16 « venait de droite »

S'il est précisé en circonstances OU sur le schéma que le **véhicule A** empiète en partie ou en totalité l'axe médian, le **véhicule A** prends 50% des responsabilités.

Si vous ne l'avez pas indiqué, vous, **véhicule B**, devenez responsable à 100% !!!